



Dossier n°: PU/2024/065

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur DE BOECK Benjamin, domicilié rue de Luttre 17 à 6230 Viesville.

Le terrain concerné est situé rue de Luttre 17 à 6230 Viesville et est cadastré Viesville (7) section A n° 93D.

Le projet consiste en la construction d'un volume annexe affecté en institut de beauté.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'DEFOSSEZ' (10/07/1968)** – **Lot 8** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- Destination : construction d'un bâtiment à usage d'institut de beauté ;
- Toiture : mise en œuvre d'une toiture plate ;
- <u>Matériaux de la construction</u>: mise en œuvre d'un parement de façade en bardage fibreciment et mise en œuvre d'une couverture de toiture en membrane bitumeuse ;
- Zone de recul : création d'une zone de stationnement privative.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du 30 septembre 2024 au 14 octobre 2024 au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : le 25/09/2024

A Pont-à-Celles, le 20 septembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général

Gilles CUSTERS

Communale de pontación de la communale de la com

Le Bourgmestre

Pascal TAVIER